



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 25 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 25 Janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIE, Bochra KINGET, Karine RHONE, Angélique SIMON.

MM : Frédéric GONZALEZ, Joël GARCON, Thierry MERLE, Serge BORDEL, Romain TEILLON, François ALMODOVAR, Frédéric JOIRON, Eddy LOZOWSKI, Cédric TALLON, Eric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mmes Lorène LAX-COMERRO, Stéphanie PROST, Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN,

Retard Mme FOURNIÉ Sylvie

Membres du Conseil Municipal absents : -----

Mme JUGE Gaëlle a été désignée secrétaire de séance.

Public : Mme DAL PRA – M. DE MAUROY et Mme ALEXANDRE arrivée à 19H24

Début de la séance à 19H02.

Retrait de la délibération sur le marché de maîtrise d'œuvre projet « Bibliothèque » - Remis à l'ordre du jour du prochain CM.

Rappel de la démission de Mme JAUNET et remplacement par Mme KINGET présente ce jour pour son premier Conseil.

M. le Maire rappelle les points abordés lors du précédent CM.

Arrivée de M. Eddy LOZOWSKI à 19H10

Approbation à l'unanimité du CR du CM en date du 20 Décembre 2021.

Arrivée de Mme FOURNIE à 19H24 avant le délibéré de la 2^{ème} délibération.

OBJET : Convention RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) – commune de Montalieu-Vercieu 2022

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés – RASED en partenariat avec la commune de Montalieu-Vercieu.

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention à intervenir entre la Commune et le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté « RASED »,

CONSIDERANT qu'une équipe formée d'un psychologue scolaire, d'un maître à dominante rééducative, et d'un maître à dominante pédagogique, intervient sur demande des enseignants et/ou des parents au sein du groupe scolaire,

CONSIDERANT le plan de financement 2022,

Plan de financement 2022 – Participation Commune

Fonctionnement :

0.60€ / Enfant scolarisé pour l'année 2022

Soit 184 enfants => 110.40€

M. le Maire précise que c'est la Mairie de Montalieu-Vercieu qui facture ces frais à chaque commune adhérente.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

ACCEPTE les termes de la convention,

ACCEPTE de financer le RASED à hauteur de 0.60€ en fonctionnement par enfant scolarisé pour l'année 2022 ladite participation,

AUTORISE la dépense au Budget communal 2022,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

OBJET : Retrait de la commune de Creys-Mépieu du Syndicat intercommunal du Gymnase de Montalieu-Vercieu

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune de Creys-Mépieu a fait une demande de retrait du Syndicat intercommunal du gymnase de Montalieu-Vercieu.

En effet, la commune n'a plus d'enfant de sa commune scolarisé au collège de Montalieu-Vercieu.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal de Creys-Mépieu s'est prononcé favorablement par délibération en date du 15 Avril 2021 pour une demande de retrait du Syndicat intercommunal du gymnase de Montalieu- Vercieu,

CONSIDERANT que le Syndicat intercommunal du gymnase de Montalieu-Vercieu a accepté cette demande, par délibération en date du 21 Décembre 2021.

Afin que l'arrêté préfectoral prononçant le retrait de la commune soit pris, il faut que le retrait ait été approuvé par la majorité qualifiée citée à l'article L. 5211-5 du CGCT « *Deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci OU par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, comprenant les conseils municipaux dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée* ».

Monsieur le Maire précise que les communes qui ont des élèves au collège de Montalieu-Vercieu devaient adhérer au Syndicat intercommunal de Montalieu.

Depuis environ 3 ans les élèves de BOUVESSE-QUIRIEU et CREYS-MEPIEU sont scolarisés au collège de BRIORD (collège de secteur). La commune de CREYS-MEPIEU n'ayant plus d'élève à Montalieu-Vercieu, il souhaite se retirer du Syndicat.

Arrivée de Mme FOURNIE avant le délibéré.

Concernant BOUVESSE-QUIRIEU, nous avons encore des élèves scolarisés au collège de MONTALIEU-VERCIEU.

Mme KANMACHER est surprise que les dérogations scolaires engagent la commune pour des élèves qui ne devraient pas être scolarisés dans cet établissement.

Mme SIMON précise que sur le montant demandé aux collectivités, il y a une part fixe et une part variable.

M. le Maire s'engage à interroger le syndicat sur la situation de BOUVESSE-QUIRIEU et la possibilité d'un éventuel retrait.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

ACCEPTE le retrait de la commune de Creys-Mépieu du Syndicat intercommunal du gymnase de Montalieu-Vercieu.

QUESTIONS DIVERSES

Budget Prévisionnel

Monsieur le Maire fait une présentation du projet de Budget Prévisionnel.

Il précise que les subventions auxquelles on peut prétendre n'apparaissent pas dans ce document.

Questions des membres du CM sur le programme de sécurisation.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande si le pouvoir de police du Maire s'applique pour d'éventuels travaux sur la RD 1075 vers le carrefour CHANAY.

Monsieur le Maire précise que cette section de voirie est hors agglomération.

Précédemment M. VIENOT DE VAUBLANC avait évoqué la possibilité de déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération, cependant cela n'est pas envisageable et ne sera pas accepté par le Département.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande s'il y a une date de rencontre fixée avec le Département.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la priorité du département est le carrefour VICAT.

M. VIENOT DE VAUBLANC informe le CM de l'existence d'un trafic aux abords de la Salle polyvalente et demande s'il est possible de réduire les accès de véhicules avec l'installation d'une barrière.

M. GARCON précise qu'il faut maintenir l'accès aux pompiers, aux transports scolaires, aux associations, aux parents d'élèves ...

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit surtout d'un problème signalé à la gendarmerie, cependant il est difficile de sanctionner tous les usagers. L'espace Les Sources est très utilisé : les écoles, les promeneurs, les associations ...

M. Romain TEILLON demande s'il est possible de mettre aux normes la cuve à fioul qui se trouve à l'arrière de l'église. Actuellement, il s'agit d'une cuve simple paroi.

Une visite sera organisée sur place afin de déterminer les besoins.

M. ALMODOVAR demande de faire vérifier la qualité du toit du four situé « Rue du Rolland ».

M. GONZALEZ précise qu'il est situé dans un lieu peu stratégique et peu sécurisé.

La commune s'est parfois interrogée sur la nécessité de le conserver.

Dans un premier temps, il faudra demander aux services techniques de faire un premier diagnostic.

Mme KINGET souhaite soumettre au CM la nécessité d'installer un abri de bus au point d'arrêt « Dépôt Dauphiné » / Carrefour RD 1075 – Route de Marlieu.

M. TEILLON informe le CM que les sapins de la propriété DALL ERTA « Place d'Enieu » abîment le four, est-ce que c'est au propriétaire d'intervenir ?

Effectivement c'est au propriétaire de faire le nécessaire.

M. MERLE demande s'il est envisageable de changer les radiateurs de la Salle du Bayard, salle qui est de plus en plus utilisée.

PROGRAMME - CRTE : document transféré à chaque élu et joint en annexe.

M. VIENOT DE VAUBLANC questionne Monsieur le Maire sur la nécessité du remplacer le gazon du stade par un gazon synthétique ? Soucieux de l'aspect écologique.

Monsieur le Maire précise qu'il y a beaucoup d'utilisateurs du stade, mais qu'il s'agit surtout de raisons de coût d'entretien, ce type de structure nécessite très peu d'entretien :

- Pas d'entretien par les services techniques de la commune
- Pas d'arrosage

Concernant ce projet, la commune peut prétendre à des subventions importantes, jusqu'à hauteur de 80%. La commune de Montalieu-Vercieu s'est également engagée à participer financièrement à ces travaux.

M. ALMODOVAR demande s'il est envisageable d'acheter les terrains de tennis ou d'en récupérer l'utilisation.

Mme KANMACHER précise que M. MERIENNE semblait favorable à une restauration de ces terrains pour une utilisation par les habitants de BOUVESSE-QUIRIEU.

Monsieur le Maire se renseignera sur les modalités et les possibilités.

M. LOZOWSKI demande une intervention sur la carrière de Quirieu pour une remise aux normes.

Il faudrait peut-être envisager un petit chantier participatif pour des travaux de peinture...

M. GARÇON précise qu'il est prévu au budget une remise aux normes partielle du site.

CHIMIREC : implantation du panneau de travaux en bordure de parcelle.

Début des travaux fin Février 2022.

M. le Maire est déçu par les différentes publications Facebook.

M. ALMODOVAR s'interroge sur les différentes publications Facebook, il faudrait savoir s'il s'agit d'une méconnaissance ou une volonté de faire peur ou/ propagande.

Les arguments utilisés sont peu rationnels.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande si M. le Maire a un écrit de la société CHIMIREC qui s'engage à abandonner le projet initial.

M. le Maire précise que la société s'est engagée verbalement à commencer les travaux, et ensuite ils déposeront un permis modificatif. Nous sommes toujours dans l'attente de la copie du procès-verbal du Conseil d'administration qui entérine l'abandon du projet CHIMIREC sur BOUVESSE.

M. VIENOT DE VAUBLANC est soucieux de la destination des parties qui ne seront pas construites.

M. le Maire explique que ces parties resteront non construites. Il y a notamment une partie qui entre dans les mesures environnementales compensatoires.

D'autre part, la commune envisage de classer les parties boisées avec l'ONF.

M. VIENOT DE VAUBLANC constate que l'emprise de la construction est très faible, elle consomme peu de terrain. Il est inquiet sur l'avenir et l'extension de la société. Notamment lorsque nous serons en PLUI, où la commune n'aura qu'un œil lointain sur les projets d'extension de CHIMIREC. Ce qui laisserait à l'entreprise tout le loisir de s'agrandir.

Mme KANMACHER rappelle que la CCBD c'est aussi nous, donc on gardera un œil sur l'évolution.

Elle soulève que M. VIENOT DE VAUBLANC fait des prospections à 20 ans que l'on ne maîtrise absolument pas. Les éléments transmis par la société ne nous permettent pas de croire à ce type de comportement.

M. le Maire demande à Mme ALEXANDRE si elle a enregistré les débats et l'informe qu'il n'est pas certain que ce soit autorisé. Tout du moins, il aurait été judicieux d'en informer les élus présents. Mme Alexandre accepte à sa demande de supprimer l'enregistrement.

SECURITE BAYARD

Courrier réponse du département pour rappeler qu'en agglomération, c'est le maire qui initie les modifications à mettre en place. Le Département peut apporter une aide technique et financière au projet. Une étude sera lancée en cours d'année pour apporter la réponse la plus adaptée à ce carrefour très fréquenté.

M. VIENOT DE VAUBLANC propose d'envisager l'installation d'une voie cyclable à proximité du Pont de Briord.

M. le Maire lui demande de relire le tableau étudié précédemment car c'est une action qui est inscrite dans le cadre du CRTE.

CLECT : Désignation des délégués siégeant à la CCBD

Lors du conseil communautaire du 25 novembre dernier la communauté de communes a délibéré en faveur de la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et a déterminé sa composition (voir délibération ci jointe).

Pour rappel, la CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et ses communes membres.

Cette commission sera composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune.

Une délibération, dont vous trouverez un modèle joint au présent mail, doit être prise au sein de votre conseil municipal afin d'élire ces deux représentants.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser cette délibération, accompagnée des coordonnées des représentants élus (adresse mail et téléphone) **avant le 30 avril** afin que nous puissions procéder à la mise en place de cette commission dans les meilleurs délais.

Besoin de 2 volontaires.

ACHAT PROPRIETE LARRIVE :

Confirmation par le notaire que les propriétaires ont reçu fin décembre la liste des pièces justificatives à fournir pour poursuivre les opérations de vente de la propriété.

HANGARS GIRAUD

Ils sont complètement vidés. Nous avons récupéré l'ensemble des clés donnant accès aux différentes pièces. Les hangars sont assurés et nous avons maintenu un abonnement pour l'électricité, afin de permettre les visites des artisans et des entreprises en vue des travaux futurs.

BAR L'AZZURRI

Rencontre avec M MATTACHIONE, propriétaire du fonds, il nous a informé de la fermeture prochaine de son commerce. (Liquidation judiciaire)

Il souhaite revendre son affaire, ouverte en Mars, et la licence permettant d'exploiter le commerce (55 000 + 15 000€)

Il a émis l'hypothèse de vendre la licence seule car il a plusieurs demandes pour des tarifs élevés.

Or la législation impose, pour qu'une licence soit transférée dans un autre lieu que le débit soit ouvert depuis au moins 3 ans et dans le cas du dernier débit de boissons de la commune, l'avis favorable du maire est obligatoire.

Nous avons également signé une convention de priorité portant sur les 10 000€ d'aides attribuées pour la mise en conformité des locaux. La commune est en droit d'en réclamer la restitution s'il n'y a pas de repreneur.

Plusieurs cas de figure :

- Il y a un repreneur qui rachète le bar et la licence. Solution idéale.
- Il n'y a pas de repreneur et la commune réclame la restitution de la somme consentie, par le biais du liquidateur. Le commerce est fermé, la licence bloquée. Et il y a peu de chance que le bar ouvre à nouveau un jour.
- La commune se porte acquéreur du fonds de commerce (- 10 000€) et de la licence et place une gérance sur ce commerce. Reste le problème de la location du fonds et de la location des murs auprès du propriétaire M VARVIER.

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

M. VIENOT DE VAUBLANC suggère de demander à des organismes pour les commerces en milieu rural (cf TF1 SOS Village).

M. LOZOWSKI propose la solution de racheter uniquement la licence pour bloquer la perte de la dernière licence de la commune.

Le CM n'est pas favorable à l'achat du fonds de commerce, il est préférable de tenter de récupérer uniquement la licence pour l'installation ultérieure d'un autre commerce.

Actuellement nous n'avons pas de solution.

ATMO – Auvergne Rhône Alpe :

Installation permanente d'une cabine d'analyse de l'air sur la Place de la Mairie. Cette installation enregistre prioritairement des dioxines et les métaux lourds.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande s'il est possible :

- d'avoir les résultats spécifiques à la commune (analyse précise)*
- de faire des analyses à d'autres endroits dans le village*
- d'avoir 2 stations (ATMO) pour gagner en efficacité sur les résultats d'analyses éventuels.*

M. le Maire précise que cette installation peut être déplaçable sur d'autres sites.

FORMATIONS à destination des élus

-  *Gestion des incivilités – Formation organisée par la Gendarmerie nationale, à La Tour du Pin le 9 Février 2022 (il y aura d'autres dates de proposées) – M. TEILLON sur une prochaine date et Lorène dispo plus le jeudi – Fred JOIRON et KINGET Bochra Dispo le 09/02.*
-  *Les cybermenaces : le 3 mars 2022 de 10h à 12h à la CCBd.*

⇒ Paroles aux commissions

Mme Violaine KANMACHER

- Relecture Bulletin municipal – Remerciements des participations de chacun et notamment ceux qui ont répondu dans les temps*
- Les fortes pluies et la neige ont eu des conséquences sur le site de Quirieu
Nombreuses dégradations*
- Action culturelle : programmation à venir.*
- Projet micro-folie et bibliothèque de nombreux RDV sont prévus pour avancer dans le projet*
- Hangars GIRAUD – Projet qui intéresse beaucoup la CCBd pour le lien avec la VIA RHONA*

Romain TEILLON

- Remerciements commission travaux pour panneau vers chez M. DALL ERTA*
- Parking vers chez IVANIC à Enieu, il faudra être vigilant aux accès des parcelles et il y a des arbres à proximité*

Myriam BLAEVOET/Sylvie FOURNIE

- 12 Février 2022 : Organisation d'une cérémonie pour les 100 ans de M. FRIGENI Angelo*
- Vendredi 28 Janvier 2022 – Départ à la retraite de Mme CHRISTIN*
- Activité d'été*
- Retour des questionnaires sur les besoins des anciens de la commune : permanence administratives, sorties culturelles, rencontre dans les fours*
- CME le 26 Janvier 2022*
- Chiffre COVID en 2 mois : 15 Cas COVID à la maternelle et beaucoup d'absences*

Frédéric JOIRON :

- PCS envoyé et pas de retour – Demande une relecture*

Thierry MERLE

- *Travaux enfouissement à Enieu nous sommes dans les délais prévus – Présence de rocher*
- *Programme voirie 2022*
- *Travail du cabinet ELLIPSE sur la Place d'Enieu – Plan à disposition pour les administrés
Violaine propose un affichage au four d'Enieu avec planning prévisionnel d'interventions*

M. Joël GARCON

- *Plan du garage en attente car la dessinatrice est absente*
- *Problème sur la voie communale N°11 jeudi le 20 Janvier – Fermeture de la route en urgence.
Un animal type blaireau a creusé de nombreuses galeries sous la voie*

Mme SIMON Angélique

- *PLU au programme de l'année, la 1^{ière} étape c'est une délibération de mise en révision*

M. VIENOT DE VAUBLANC

- *Commission environnement : Rencontre avec la fondation du patrimoine et la société ANEQUIN (travaux spécialisés dans les bâtiments historiques)*
- *Dans le bulletin Municipal, il y a un article concernant une Classe de CE2 qui a fait une sortie scolaire, cependant il s'agit d'une partie privée du Lac Darphin. Il demande le retrait de cette photo du bulletin municipal.*

M. ALMODOVAR :

- *CCBD Via Rhona –Finalement l'aménagement des stations pourra se prolonger sur toute l'année 2022.*
- *Des administrés lui ont fait de leurs inquiétudes concernant l'installation de panneaux STOP qui vont être installés – Fausse rumeur*
- *Des travaux sont en cours « Rue des Garennes » - Installation d'un éclairage public solaire*
- *Demande l'installation d'éclairage au niveau du carrefour Route de Quirieu / Route du Bayard*

M. Serge BORDEL

- *Recensement en cours – Il faut inciter les personnes à répondre par INTERNET*

M. Eddy LOZOWSKI

- *Garderie des enfants manque du papier et des consommables (A l'avenir peut-être demander aux filles d'être vigilantes) -Myriam enverra un mail au Président de l'association.*

Conseil Municipal en date du 25 Janvier 2022

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. Frédéric JOIRON
M. MERLE Thierry	M. Cédric TALLON	Mme Bochra KINGET
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric